



INFOS Botans

AVRIL 2024

MAIRIE DE BOTANS

☎ 03 84 21 54 12

Mail : secretariat@mairie-botans.com

Web : <http://www.mairie-botans.com/>

Application ILLIWAP : Mairie de Botans

Heures d'ouverture :

Mardi de 17h à 18h

Samedi de 10h à 11h30

ENQUETE PUBLIQUE/ZONES D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES

Le Conseil Municipal du 28 février 2024 a approuvé la cartographie faisant apparaître la prédéfinition des Zones d'Accélération pour le développement des Energies Renouvelables sur la commune de BOTANS.

Les habitants sont appelés à se prononcer sur cette cartographie aux heures d'ouverture au public en Mairie du **7 mai au 18 mai**.



TAXES FONCIERES

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux en 2024 :

- Taxe foncière sur le bâti : 25,22 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 31,30 %
- Taxe habitation: 8,02 %

Le produit de ces 3 taxes attendu pour 2024 est de 150 556 € dont **77 728 €** reviennent à la Commune de Botans.

** En 2024, les bases locatives subiront une augmentation de 3,9 % décidée par l'Etat en raison de l'inflation.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	282 475.38 €	280 579.65 €
Recettes	282 475.38 €	280 579.65 €

Il y a équilibre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Le budget primitif a été adopté lors du conseil municipal du 5 avril 2024 (*la note de synthèse du budget est consultable sur le site internet de la Mairie*)



PRINCIPAUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT PRÉVUS POUR 2024 :

- Aménagement des rues de Froideval, des Sources, place du Verger Roulot, Grande Rue : phase d'enfouissement des réseaux, fin des travaux
- Réfection de la voirie communale « rue du Paigre »
- Réfection de la fontaine Grande Rue

ELECTIONS EUROPEENNES 9 JUIN 2024

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale :

Pour voter aux élections européennes du 09 juin 2024, date du tour unique de cette élection, vous avez jusqu'au :

- mercredi 1 mai pour vous inscrire en ligne sur service.public.fr
- vendredi 3 mai en passant par la mairie



MISE A 2 X 2 VOIES DE LA RN 19 ENTRE SEVENANS ET BREVILLIERS

Dans un souci d'améliorer la sécurité des automobilistes, Le conseil municipal du 5 avril 2024 a émis un avis favorable pour le projet de la mise à 2 x 2 voies de la RN 19 entre Sevenans et Brevilliers sur la commune de Botans, **mais souhaite une prise en compte des problématiques et impacts du projet sur le village.**

- Problématique relevée au niveau du pont dans le prolongement de la Rue des Sources : les eaux de ruissellement passant sous le pont et la canalisation de ces eaux sur le versant en aval.
- Problématique des nuages de poussières soulevés par les engins agricoles et autres véhicules par temps sec sur le chemin longeant la voie rapide.
- Problématique liée à la pollution visuelle et acoustique.
- Problématique du pont n°A06.
- Problématique de la qualité de l'air et des retombées de particules avec impact sur la santé des habitants.
- Travaux de nuit, bruit, nuisances, traversées du village, bruit et pollution.

Le conseil municipal :

- Rappelle l'importance de la prise en compte de l'encerclement du village par l'autoroute, le barreau de l'échangeur et la voie rapide qui multiplie les nuisances énoncées,
- S'interroge une fois de plus sur le manque de protections des habitants de la commune de Botans, notamment par des « haies écran et habitat » comme cela est prévu dans les communes limitrophes.

OUVERTURE EN CONTINU DES DECHETERIES

Pour améliorer la qualité du service rendu aux habitants, les horaires des déchèteries évoluent. A partir du 15 avril 2024, elles seront ouvertes en non-stop de 8 h 30 à 18 h (horaires d'été).

Par ailleurs, de nouveaux déchets sont acceptés en déchèteries grâce à la mise en place de nouvelles filières de recyclage. Les usagers peuvent désormais trier et apporter :

- les extincteurs et cartouches de protoxyde d'azote
- les films et bâches en plastique
- les accessoires pour animaux, en partenariat avec la SPA (couvertures, laisses, jouets et autres accessoires animaliers en bon état)
- les petits objets divers comme les stylos, feutres, cartouches d'imprimantes, bouchons en plastique, bouchons en liège.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE :

Horaires d'été (du 15 avril au 14 octobre)

Du mardi au samedi : de 8 h 30 à 18 h

Le lundi : de 8 h 30 à 18 h : Danjoutin et Sermamagny uniquement

Horaires d'hiver (du 15 octobre au 14 avril)

Du mardi au samedi : de 9 h à 17 h

Le lundi : de 9 h à 17 h : Danjoutin et Sermamagny uniquement



DDFIP : MODIFICATION DES HORAIRES

Les horaires d'ouverture au public des sites belfortains de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort sont modifiés comme suit :

• *Direction départementale et Service de gestion comptable de Belfort 2, situés 9bis Faubourg de Montbéliard à Belfort :*

► **à compter du 29 avril 2024**, ouverture le matin uniquement, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30.

• *Centre des Finances publiques de Belfort, sis 1 Place de la Révolution Française à Belfort :*

► **Du 29 avril 2024 jusqu'au 16 juin 2024**, en raison de la période de campagne déclarative d'impôt sur les revenus, d'impôt sur la fortune immobilière et de taxe d'habitation, ouverture : - les lundis et jeudis : de 8h30 à 16h00 sans interruption ; - les mardis, mercredis et vendredis : uniquement le matin, de 8h30 à 12h30.

► **À compter du 17 juin 2024** : - ouverture le matin uniquement, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30